

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel lundi 25 janvier 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., LECLERC C., CHARRET T., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., MARCHAND P., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., MORANNE L., DUMONTET B., LAMOTTE JM., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : CHEMINET JL., PENAUD JP. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), DUCHIER C. (pouvoir à JM LAMOTTE),

L'ordre du était le suivant :

- ✓ Point sur le projet de Baignade Biologique
- ✓ PCAET : validation des 6 axes du programme d'action
- ✓ Point sur le projet d'ouverture de la carrière d'Archignat
- ✓ Santé : vaccination sur le territoire
- ✓ SIVOM Rive Gauche du Cher :
 - approbation de la modification statutaire
 - réflexion concernant la prise de compétence "assainissement" obligatoire en 2026 par les EPCI. Projet d'étude en collaboration avec le SIVOM
- ✓ Baux :
 - Signature d'un nouveau bail précaire pour le maintien de l'entreprise APIRUCHE dans l'Hôtel d'Entreprises jusqu'à la construction de ses nouveaux locaux
 - Reconduction du bail de Zion Drum
- ✓ Demande de subvention par l'entreprise Optique Grand Rue
- ✓ Poursuite des dispositifs Fonds Région Unie et Ma Ville mon Shopping en 2021
- ✓ Recrutement d'un médiateur numérique en collaboration avec le Département
- ✓ Personnel : heures supplémentaires pour le service de portage de repas
- ✓ ATDA : signature convention assistance informatique
- ✓ Projet RAMAttitude03 : participation à l'édition d'un ouvrage pour les Assistantes Maternelles de l'Allier sur les activités d'éveil
- ✓ Questions diverses

Point sur la Baignade Biologique

Après une présentation du projet (powerpoint joint), le Président explique que la commission qui a en charge ce dossier s'est réunie et a émis les observations suivantes :

- réexamen du dossier phase par phase en présence du Maitre d'œuvre, la société Green Concept
- questionnement quant au coût annoncé du personnel qui semble sous-évalué
- le coût global de fonctionnement doit être affiné
- la question de l'assainissement n'est pas réglée et de l'accord de tous, l'équipement devrait être traité en direct par la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire décide néanmoins de déposer le dossier de demande de subvention à la DETR pour ne pas perdre une année supplémentaire. Cette décision n'impacte pas le fait que ce projet fera l'objet d'un examen précis avant validation.

PCAET : validation des 6 axes du programme d'action

Les 6 axes du programme d'actions sont présentés au Conseil Communautaire pour approbation

Axe	Thème		Intitulé	Porteur
1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES	1.1 POURSUIVRE LE TRAVAIL EN LIEN AVEC LE PCAET	1.1.1	Organiser régulièrement des réunions de suivi du PCAET intégrant les élus, les techniciens et les partenaires de la collectivité	Communauté de communes du Pays d'Huriel
	1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE	1.2.1	Isolations des bâtiments communaux	La Communauté de communes et les communes
	1.3 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON FONCTIONNEMENT	1.3.1	Proposer systématiquement du covoiturage dans les envois d'invitations de chacune des réunions	La Communauté de communes du pays d'Huriel et les communes
2. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN	2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES	2.1.1	Campagne de thermographie (aérienne ou par le biais de caméras thermiques) du patrimoine bâti du territoire	Communauté de communes du Pays d'Huriel
4. UN TERRITOIRE ADAPTÉ AU CLIMAT DE DEMAIN	4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE	4.1.1	Sensibilisation/Communication auprès de la population sur l'enjeu majeur du territoire : la ressource en eau	Communauté de communes du Pays d'Huriel
	4.2 ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION FORESTIÈRE	4.2.1	Maintien des paysages de bocage (protection durable des haies, opération de plantation, entretien des cours d'eau, création de retenues)	Communauté de communes du Pays d'Huriel
		4.2.5	Mise en place d'un jardin climatique exemplaire	Communauté de communes du Pays d'Huriel
	4.3 DÉVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCÉE	4.3.1	Sensibiliser/Promouvoir le retour d'expérience de l'Ecogite	Communauté de communes du Pays d'Huriel
5. UN TERRITOIRE À L'URBANISME ET AUX MOBILITÉS DURABLES	5.1 FAVORISER LA NON MOBILITÉ	5.1.1	Inciter au transport à la demande	Communauté de communes du Pays d'Huriel
		5.1.2	Inciter la pratique du télétravail	Communauté de communes du Pays d'Huriel
	DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES	5.2.1	Communiquer sur la mise en place d'une plateforme de covoiturage sur le territoire	Communauté de communes du Pays d'Huriel

Le Conseil Communautaire approuve ce programme

Carrière d'Archignat

Le Vice-Président en charge de l'Environnement fait une présentation de ce projet qui impacte le territoire au niveau touristique comme au niveau de la sécurité (Powerpoint joint).

Il indique que le 18 novembre 2020, le Tribunal Administratif saisi a prononcé son jugement en modifiant à la marge l'arrêté autorisant l'exploitation de la carrière du Mondelet pour préciser les heures pendant lesquelles les camions ne pourront pas circuler devant le collège, les écoles primaires et maternelles.

Le 18 janvier 2021, les communes d'Archignat, Huriel et Treignat ainsi que les 2 associations se sont pourvues en appel contre ce jugement.

Les communes concernées sollicitent le soutien de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel pour cet appel.

Les remarques suivantes ont été émises :

- La route départementale empruntée par les camions est accidentogène. De plus, de nombreux enfants y circulent à vélo. Le mémoire devra faire apparaître cette problématique
- Un comptage sur la route pourrait il être disponible et demandé au carrier ?
- Y a-t-il un moyen de contraindre le carrier à trouver une autre solution pour éviter la traversée d'Huriel et des autres bourgs ?
- Une surveillance devra être faite pour que le carrier ne dépasse pas une production de 100 000 T
- Peut on envisager de demander au Conseil Départemental de limiter la vitesse pour les camions ?

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de soutenir la démarche d'appel des communes d'Huriel, Archignat et Treignat par la constitution d'un mémoire qui fera état de l'avis défavorable du Conseil Communautaire à l'égard de l'ouverture de la carrière du Mondelet dans les conditions prévues.

Le Conseil Communautaire accepte également de financer une prestation supplémentaire liée à la constitution du mémoire par le cabinet PUBLICA AVOCATS pour un montant de 500 € HT.

Santé

✓ Vaccination sur le territoire

Le Président explique qu'il a adressé avec les 2 Vice-Présidents Sylvie ROLIN et Alain DUBREUIL un courrier à Madame la Préfète sollicitant la création de 2 centres de vaccination de proximité à Huriel et à La Chapelaude, satellites du centre pivot d'Athador à Montluçon.

Dans le même temps, un recensement des personnes âgées de plus de 75 ans, peu mobiles et souhaitant se faire vacciner a été demandé dans toutes les communes du territoire.

✓ Maison de Santé d'Huriel

Le Président explique qu'il est nécessaire de poser un coffre sur les compteurs EDF pour les protéger.

Le Conseil Communautaire valide le devis de la Miroiterie de la Loue pour un montant de 2 465 € HT.

SIVOM Rive Gauche du Cher : modification statutaire

Deux modifications principales :

- assainissement collectif (compétence totale au lieu du seul fonctionnement)
- eaux pluviales urbaines

le Conseil Communautaire valide cette modification statutaire incluant ces deux nouvelles compétences.

✓ Transfert de la compétence assainissement

En 2026, les EPCI se verront obligatoirement transférer la compétence assainissement. L'objectif est de préparer cette échéance car le constat aujourd'hui est que la Communauté de Communes n'a ni le savoir-faire ni l'ingénierie pour l'exercer.

Un transfert pourrait être envisagé au SIVOM. Cela nécessite une réflexion qui pourrait s'appuyer sur une étude.

Une commission est désignée pour assurer le suivi de cette question. Elle est composée de :

- Madame N. VERMEZ
- Monsieur JM PALLIOT
- Monsieur JP PENAUD
- Monsieur JL CHEMINET
- Monsieur J. COULANJON

APIRUCHE - Signature d'un nouveau bail

L'entreprise APIRUCHE avait signé un bail commercial pour la location des locaux dans l'Hôtel d'Entreprises. Elle a dénoncé ce bail avec une prise d'effet au 31 janvier 2021.

La construction de ses nouveaux locaux n'étant pas terminée à cette échéance, elle souhaite poursuivre sa location.

Le Conseil Communautaire accepte de signer un nouveau bail précaire avec une entreprise qui abritera APIRUCHE jusqu'à ce que celle-ci puisse entrer dans ses nouveaux locaux.

Reconduction du bail de l'entreprise ZION DRUM

Cette entreprise a signé un bail précaire le 1^{er} février 2018. La durée de 3 ans étant écoulé, la Communauté de Communes doit décider si elle souhaite prolonger le bail par un bail commercial.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu et considérant que l'entreprise est à jour de ses loyers, décide à l'unanimité de signer un bail commercial à compter du 1^{er} février 2021.

Demande de subvention entreprise Optique Grand Rue à Huriel

Cette entreprise a aujourd'hui complété son activité par la fabrication de montures de lunette sur mesure. Sa gérante a adressé à la Communauté de Communes une lettre d'intention sollicitant une subvention pour un projet d'acquisition d'une meuleuse professionnelle. Le montage financier serait le suivant :

- Coût total : 15 000 €
- Subvention Région 20 %, soit 3 000 €
- Subvention Communauté de Communes 10 %, soit 1 500 €

Le Conseil Communautaire se prononcera sur cette demande dès réception du dossier définitif.

Prolongation des dispositifs d'aide aux entreprises - Prolongation du Fonds Région Unie

La Communauté de Communes a, en 2019, accepté de participer au Fonds Région Unie alimenté par la Région, la Banque des Territoires, le Conseil Départemental et les EPCI à hauteur de 2 € par habitant. Sa contribution est de 15 356 €.

Ce fonds permet l'accès à 3 types d'aides :

- Aide 1 : Tourisme/Hôtellerie/Restauration
Montant de l'aide : de 500 € à 5 000 €
L'assiette éligible est constituée du capital des emprunts sur des investissements réalisés (mensualités du 1^{er} mars au 31 décembre 2020)
- Aide 2 : Micro-entreprises et associations
Montant de l'aide : il s'agit d'une avance remboursable de 3 000 € à 20 000 €
- Aide 3 : Agriculture et agroalimentaire
Montant de l'aide : subvention de 100 000 € maximum pour l'agriculture et 490 000 € pour l'agroalimentaire

En décembre 2020, la Région a modifié le dispositif de 2 manières :

- Prolongation du dispositif jusqu'au 30 juin 2021
- Modification de l'aide n°2 « avance remboursable Micro-entreprise et associations »
 - Augmentation du montant maximum de l'aide remboursable à 30 000 €
 - Possibilité d'en bénéficier une seconde fois
 - Accès aux entreprises de 20 salariés et 50 de façon exceptionnelle
 - Pas de restriction de CA
 - Bénéficiaires : toutes les entreprises créées avant le 29 octobre 2020

Les EPCI sont consultés pour savoir s'ils souhaitent prolonger le dispositif jusqu'en juin 2021 sachant que les sommes non engagées seront restituées au 31 décembre 2021.

Le Conseil Communautaire, considérant le contexte économique préoccupant, décide d'accepter le maintien du dispositif jusqu'en juin 2021 et autorise le Président à signer l'avenant avec la Région.

Prolongation du dispositif Ma Ville Mon Shopping

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux commerçants et artisans de digitaliser leurs ventes pendant la période de fin d'année en réponse notamment à la fermeture administrative.

Les entreprises concernées sont les commerçants, artisans et producteurs locaux présents sur le département de l'Allier.

L'utilisation est simple :

- le commerçant crée sa boutique en ligne, directement sur le site : <https://www.mavillemonshopping.fr/fr/devenir-commercant>
- il enregistre ses articles : photos et descriptifs
- il peut proposer 3 modes de récupération de l'article :
 - le click and collect : le client vient récupérer son achat directement à votre magasin
 - livraison du client directement chez lui
 - livraison de proximité, gratuite, via le service Proxi course, sur le périmètre du centre courrier La Poste
- la commande et le paiement par le client se font en ligne

Le contrat actuellement en cours avec le Département a expiré le 9 janvier 2021. Le Président va signer un nouveau contrat pour l'année 2021 pour permettre la poursuite de la prestation et le tarif réduit pour les territoires.

Toutefois, les conditions du contrat et notamment au bénéfice des commerçants (commission sur les ventes de 5,5 % au lieu de 9 %) ne pourront être appliquées que sur les territoires qui seront engagés dans la démarche.

Les EPCI sont consultés pour savoir s'ils souhaitent le maintien de ce dispositif sachant que le coût sera l'opération sera de 0,20 €/ habitant, soit pour la Communauté de Communes : $0,20 \text{ €} \times 7\,678 \text{ habitants} = 1\,535,60 \text{ €}$.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu et considérant le contexte sanitaire, décide d'adhérer au dispositif en 2021 et autorise le Président à signer le contrat avec la plateforme Ma Ville Mon Shopping.

Recrutement d'un médiateur numérique

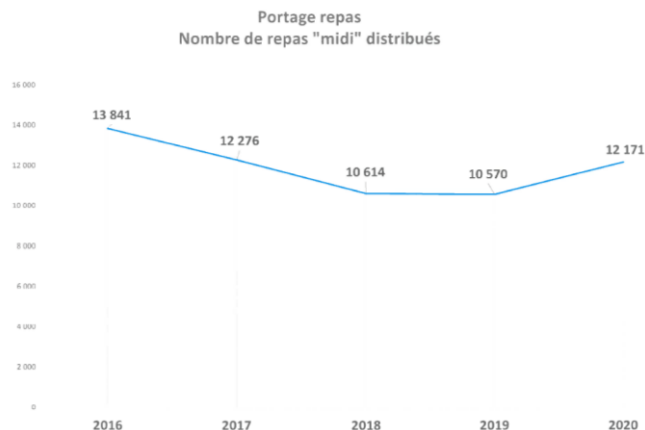
L'Etat a lancé un AMI en direction des territoires pour financer des postes de médiateurs numériques. Le Département sera pilote pour l'organisation du réseau et a déjà un accord de principe pour 20 postes « conseillers numériques France Services ».

Le recrutement serait subventionné à hauteur d'un montant forfaitaire de 50 000 € pour 2 ans.

Le Conseil Communautaire, après un vote avec 25 voix pour et 3 abstentions, décide de s'inscrire dans cette démarche. Le recrutement pourrait se faire en partage avec la Communauté de Communes du Val de Cher à hauteur d'un mi temps chacun.

Le médiateur interviendrait sur notre territoire pour aider les commerçants et artisans à digitaliser leurs ventes, à améliorer leur visibilité sur le net et à booster leur site.

Personnel du service de portage de repas à domicile



Le service comptabilise une augmentation du nombre de repas en raison probablement du contexte sanitaire. En conséquence, les tournées sont plus longues et le nombre hebdomadaires du service a augmenté.

Le Conseil Communautaire décide donc d'attribuer à l'agente chargée du service des heures supplémentaires estimées actuellement à 3 h par semaine.

Signature de la convention avec l'ATDA

La Communauté de Communes adhère aux missions de base de l'ATDA et bénéficie à ce titre :

- d'une assistance sur les logiciels de la société Cosoluce
- de la délivrance de certificats électroniques eIDAS via CertEurope
- de la mise à disposition d'un dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat dans le Département

L'art 28 du RGPD impose que les traitements mis en œuvre par un sous traitant soit régi par un contrat d'où la signature de 2 conventions assistance informatique : support technique et mise à disposition d'un dispositif de télétransmission

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les 2 conventions afin de respecter les mesures édictées par le RGPD.

Projet RAMAttitude03

Les RAM de l'Allier, la CAF et le Conseil Départemental ont travaillé sur un projet de création et d'impression d'un ouvrage regroupant les activités en lien avec l'éveil de l'enfant à destination des familles et des professionnels du département.

Le montant du projet est de 24 600 € TTC et la CAF interviendrait à hauteur de 20 000 €.

Les RAM de l'Allier sont sollicités pour le reste à charge au prorata du nombre d'Assistantes Maternelles (environ 90 € pour la Communauté de Communes).

Le Conseil Communautaire accepte de participer à cette opération et de verser une contribution d'environ 90 €.

Questions diverses

✓ PETR

Les services du PETR ont sollicité les communes sur leurs projets. Il conviendrait qu'elles apportent une réponse même s'il s'agit de projets embryonnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close. La prochaine Assemblée Générale est fixée au 25 février 2021 à 18 h 00.